

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

32.104

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

DECRET N° 94 - 341 DU 16 juillet 1994

portant nomination de ~~monsieur~~
NSINGOULOU Nilson en qualité de
secrétaire général adjoint du
ministère des affaires étrangères
et de la coopération, chargé de la
francophonie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 94-216 du 25 mai 1994 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie ;

Vu le décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 93-342 du 19 juillet 1993 portant organisation des intérimis des ministres ;

En Conseil des ministres,

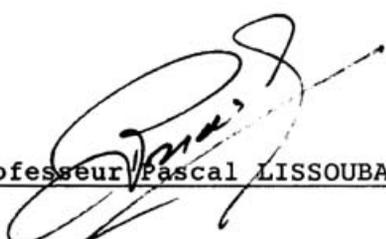
DECRETE :

Article premier : ~~Monsieur~~ **NSINGOULOU (Nilson)** conseiller des affaires étrangères, est nommé, avec rang et prérogatives d'ambassadeur, secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères et de la coopération, chargé de la francophonie, chef du département des affaires politiques et de la coopération bilatérale.

.../...

Article 2: Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent décret qui, prenant effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal officiel ~~et communiqué partout où besoin sera.~~

Brazzaville, le 16 Juillet 1994

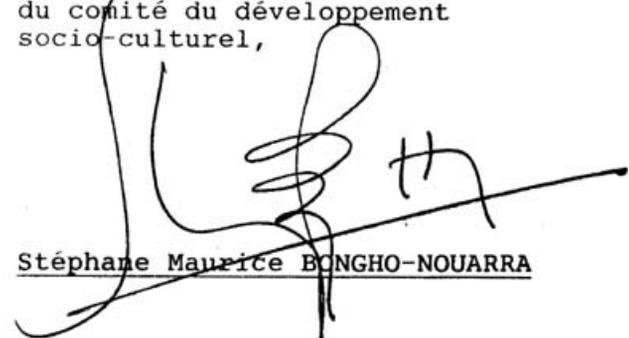

Professeur Pascal LISSOUBA

Par le Président de la République :

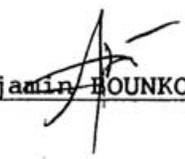
Le Premier ministre,
Chef du gouvernement


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

Pour le ministre des finances
et du budget, en mission
le ministre d'Etat, Président
du comité du développement
socio-culturel,


Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA

Le ministre des affaires étrangères
et de la coopération, chargé de la
francophonie,


Benjamin BOUNKOULOU